

Décret n° 95 - 95 du 15 mai 1995
portant nomination de **Monsieur ONDZAMBE (Eugène)**
en qualité de Conseiller du Premier Ministre, chargé
de l'Action Humanitaire

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

(/u la Constitution ;

(/u le décret n°93-316 du 24 juin 1993 portant cadre d'organisation du Cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

(/u le décret 95-45 du 18 février 1995 modifiant le décret n°93-456 du 05 octobre 1993 portant structuration et attributions du Cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement.

(/u le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

(/u le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Monsieur **ONDZAMBE (Eugène)** est nommé Conseiller du Premier ministre, chargé de l'Action Humanitaire.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de la prise de service de l'intéressé, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le **15 Mai 1995**



Général Jacques Joachim YHOMBI-OPANGO